

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VILLEURBANNE, PLACE ALBERT THOMAS 69100 VILLEURBANNE
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr César HAYS, représentant de la société 54 COWORK S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe CHEZ ATLANTIS 54 RUE DE BREST 69002 LYON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
HAYS César	500	500 €
VALLA Thierry	500	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18004 00021901501 51

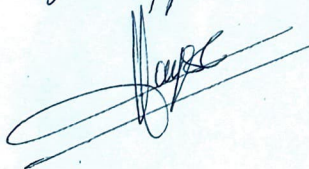
jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 septembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

Jérôme OUDET

Chargé d'Affaires Professionnels
jerome.oudet@cic.fr

